



## **Jets de mégots : après la prévention, Paris met en œuvre la verbalisation**

**A partir du jeudi 1er octobre, le jet de mégot sur la voie publique sera sanctionné par une amende de 68€. En parallèle, Anne Hidalgo, Maire de Paris, et son adjoint Mao Peninou, lancent un appel à la mobilisation des entreprises pour amplifier la lutte contre cette incivilité du quotidien.**

Chaque année, 350 tonnes de mégots sont ramassées à Paris par les 4.900 agents de la Ville qui interviennent quotidiennement pour assurer l'entretien des 2.900km de trottoirs et des 1.600km de voies. En plus de la pollution visuelle, ces mégots représentent une pollution écologique importante : ils contiennent de nombreux produits toxiques qui se propagent dans les sols et dans l'eau.

### **30.000 corbeilles dotées d'éteignoirs**

Mao Peninou, adjoint à la Maire en charge de la propreté, a fait de la lutte contre cette incivilité du quotidien une priorité. Il en va de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des Parisiens. La Ville de Paris a ainsi installé ces derniers mois 30.000 nouvelles corbeilles de rues, dotées d'un éteignoir, soit une tous les 100 mètres.

L'adjoint à la Maire a également lancé une grande campagne de sensibilisation, qui a permis d'informer les Parisiens des alternatives au jet de mégots. Des affiches ont été déployées sur l'espace public et sur les bennes à ordures, 25.000 cendriers de poche ont été distribués.

### **A partir de jeudi, une amende de 68€**

Cette campagne a également prévenu de l'entrée en vigueur, à compter du 1er octobre, de la verbalisation des jets de mégots. Ainsi, tout le mois de septembre, des actions de verbalisation « en blanc » ont été menées sur l'espace public et dans les parcs et jardins, avec distribution de fac-similés de PV et de cendriers de poche.

A partir du jeudi 1er octobre, toute personne qui jettera son mégot, au même titre que n'importe quel autre débris ou déchet sur l'espace public, s'exposera à une amende de 68 €, délivrée par les agents verbalisateurs de la Ville de Paris. « Paris n'est pas une ville sale, c'est une ville salie.

Cette verbalisation vise à responsabiliser les Parisiens et les visiteurs pour qu'ils deviennent aussi les acteurs de la propreté de leur ville», souligne Mao Peninou.

### **Un appel solennel aux entreprises**

Anne Hidalgo demande aujourd'hui l'implication de tous. « Nous lançons un appel solennel à toutes les entreprises parisiennes, pour qu'elles nous rejoignent dans cette bataille. Il n'y a pas de fatalité, les solutions existent et doivent être mises en œuvre : installation de cendriers mobiles devant les bâtiments, pose de cendriers sur les tables dans les espaces extérieurs où fumer est autorisé ou encore équipement en cendriers de poche », détaille Mao Peninou.

En juin, Mao Peninou et Olivia Polski, adjointe à la Maire en charge des commerces et de l'artisanat, ont écrit à 13.500 responsables de cafés, restaurants, bars et hôtels pour leur rappeler par courrier la nécessité de mettre des cendriers à disposition de leurs clients et salariés.

Le Syndicat national des hôtels, restaurants, cafés et traiteurs (SYNHORCAT), partenaire fortement engagé dans cette campagne d'information et de sensibilisation, a à son tour écrit en septembre à plus de 4.000 de ses adhérents parisiens pour leur rappeler cette nécessité et la verbalisation à compter du 1er octobre, à l'instar du syndicat représentant des bars « Culture Bar-Bars » pour ses adhérents.

**Contact presse** : Mathilde Pieraut / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)